



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque

COMMUNE D'ABZAC

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de ABZAC du **lundi 18 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, qui se situera sur un site d'une superficie d'environ 19 ha, pour une production estimée d'environ 1216 kWc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société SOLEIA 54, dont le siège social est au 12, rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Mme Barbara KIM, chef de projets, tel 02 14 99 05 23, adresse mail : barbara.kim@jpee.fr.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire et les divers avis émis dans le cadre du projet, à la mairie d'ABZAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au 22 rue du Docteur Texier, 33230 ABZAC (Lundi au Vendredi de 8:00 à 12:30 et de 13:45 à 17:00) où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

La commissaire enquêtrice, Mme Virginie BELLIARD-SENS, consultante en environnement, se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'ABZAC pour recevoir les observations :

- le lundi 18 octobre de 9h00 à 12h30,
- le jeudi 28 octobre de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 09 novembre de 9h00 à 12h30,
- le vendredi 19 novembre de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an, à la Mairie d'ABZAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société SOLEIA 54.

*À noter qu'une **demande de défrichement** d'une superficie d'environ 0,91 hectares a été déposée et fera l'objet d'une procédure de participation du public, qui sera conduite parallèlement à cette enquête publique, pour les modalités de consultations du dossier et de transmission des observations, le public devra se référer à l'avis de participation du public disponible sur le site internet de la préfecture www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».*